

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS



Indicateurs techniques et financiers

2019



PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	2
COMPETENCES.....	3
ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	4
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR).....	4
DECHETS RECYCLABLES (EMBALLAGES ET PAPIERS).....	5
DECHETS VEGETAUX DES MENAGES.....	5
CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS	6
VERRE	6
FLUX ET TONNAGES ANNUELS.....	7
ORDURES MENAGERES	7
DECHETS RECYCLABLES.....	8
DECHETS VEGETAUX	10
VERRE	10
CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS	11
LES DECHETERIES	13
ORGANISATION	13
FLUX ET TONNAGES ANNUELS.....	14
PRINCIPALES PRESTATIONS.....	17
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	18
MOYENS HUMAINS	18
MOYENS TECHNIQUES	19
MODES DE FINANCEMENT.....	20
INDICATEURS FINANCIERS	21
SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL.....	25

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Territoire d'une superficie de 604 km² avec ses 107 km de côtes, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), comptabilise 82 277 habitants permanents au 1^{er} janvier 2019 (population municipale Insee) et 118 783 habitants en population DGF.

Parmi les 33 communes qui constituent le territoire : 14 ont plus de 2 000 habitants, 1 a plus de 15 000 habitants et 22 sont situées sur le littoral Atlantique, l'Estuaire de la Gironde ou l'Estuaire de la Seudre.

Territoire très touristique, 117 établissements d'hôtellerie de plein air sont répertoriés. La population présente sur le territoire peut tripler en juillet-août et atteindre plus de 200 000 personnes.



COMPETENCES

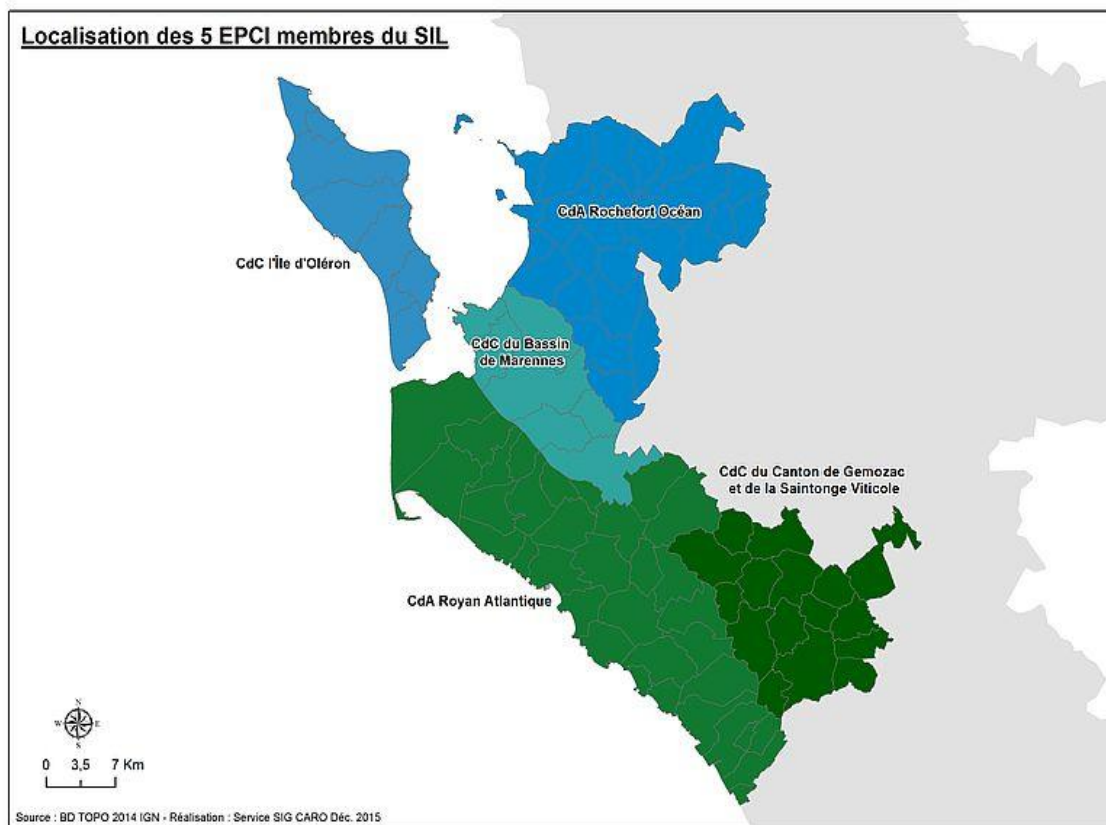
La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement).

Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri.

Le SIL, dont le siège est à Rochefort-sur-mer, a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets végétaux de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime. Il regroupe 4 collectivités territoriales partenaires :

- La communauté d'agglomération Rochefort Océan
- La communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- La communauté de communes de l'Île-d'Oléron
- La communauté de communes du bassin de Marennes

et traite également les ordures ménagères résiduelles de la communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'entente avec CYCLAD.



Après la collecte, les ordures ménagères résiduelles sont d'abord acheminées au centre de transfert de Médis, puis transportées au pôle des Jamelles situé à Echillais.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

La collecte des **ordures ménagères résiduelles des ménages** est effectuée en porte à porte, en bacs individuels ou collectifs normalisés, à couvercle vert, et d'un volume allant de 80 litres à 660 litres. La fréquence de collecte est établie sur la base de 1 à 4 fois par semaine, selon la saison et la commune.

NOMBRE COMMUNES	NOMBRE HABITANTS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	20 334	C2		C3			C4		C3		C2		
5	17 619	C1			C2			C3		C2		C1	
15	35 521	C1			C2						C1		
5	3 121	C1					C2		C1				
6	5 682	C1											

La collecte des **déchets assimilés aux ordures ménagères des professionnels** est effectuée soit au porte à porte en bacs, soit en colonnes enterrées spécifiquement réservées à ces derniers.

D'un volume de 5 m³, les colonnes enterrées sont équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès, permettant l'identification des utilisateurs, ainsi que la facturation en fonction du volume déposé.

Chaque ouverture de tambour par badge correspond à un volume déposé de 100 litres. Pour répondre aux besoins de quelques producteurs, 4 colonnes enterrées sur Royan et 1 sur Saint-Georges-de-Didonne, sont équipées de tambour de 50 litres.

32 colonnes enterrées sont implantées sur 8 communes : La Tremblade / Ronce-les-bains (2), Breuillet (2), Etaules (1), Royan (20), Vaux-sur-Mer (2), Meschers-sur-Gironde (1), Saint-Georges-de-Didonne (2) et Saint-Palais-sur-Mer (2).

Les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air (HPA) sont collectés, hors saison, dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères des ménages mais bénéficient d'une collecte quotidienne du 15 juin au 15 septembre. Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de pesée embarquée permettant d'effectuer une facturation toute l'année.

Une fois collectées, les OMR tout producteur confondu sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le SIL, qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

DECHETS RECYCLABLES (EMBALLAGES ET PAPIERS)

La collecte **des emballages et papiers** en mélange s'effectue, en porte à porte en bacs à couvercle jaune, à une fréquence d'une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours.

NOMBRE COMMUNES	NOMBRE HABITANTS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
22	73 651	C1											
11	8 626	C0,5											

Les bacs individuels ou collectifs normalisés disposent de volume allant de 80 litres à 660 litres.

En fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes peuvent être donnés aux usagers à la place de bacs. Les usagers ont aussi la possibilité de déposer leurs déchets recyclables dans les 12 colonnes aériennes installées sur les déchèteries des particuliers.

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé.

DECHETS VEGETAUX DES MENAGES

Pour 15 communes du territoire (61 505 habitants, soit 75% de la population totale), les déchets végétaux des ménages sont collectés en porte à porte, en sacs papier biodégradables ou fagots, avec une fréquence variant de tous les 15 jours à toutes les semaines, selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte déposent leurs déchets de jardin en déchèteries.

NOMBRE COMMUNES	NOMBRE HABITANTS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
5	7 354	C0,5											
10	54 151	C0,5		C1				C0,5					

Une fois collectés, les déchets végétaux sont transportés sur la plateforme de broyage des déchets verts de Grézac. Cette plateforme est mise à disposition, par la CARA, au SIL, qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

Les déchets végétaux provenant de la collecte en porte à porte et ceux provenant des déchèteries y sont broyés et ensuite valorisés en circuit court (amendement utilisés par les agriculteurs et les éleveurs locaux pour épandage).

CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELLS

Afin de répondre aux besoins de professionnels adhérents à la redevance spéciale, une collecte des **cartons bruns** est organisée dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation, assurée par Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR), est sans coût supplémentaire pour les assujettis.

Une fois collectés, les cartons bruns sont déposés à la déchèterie artisanale pour rejoindre la filière de valorisation.

VERRE

Le verre est collecté au travers des 588 colonnes aériennes installées sur l'ensemble du territoire, dont 12 sur les déchèteries et 120 à l'intérieur ou à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air. Le verre peut également être déposé dans les 23 colonnes enterrées implantées sur 7 communes.

Les colonnes (aériennes et enterrées), d'un volume de 3 ou 4 m³ sont équipées d'un système permettant de surveiller leur niveau de remplissage.



Colonnes aériennes



Système SYREN sur
colonne aérienne



Colonne enterrée

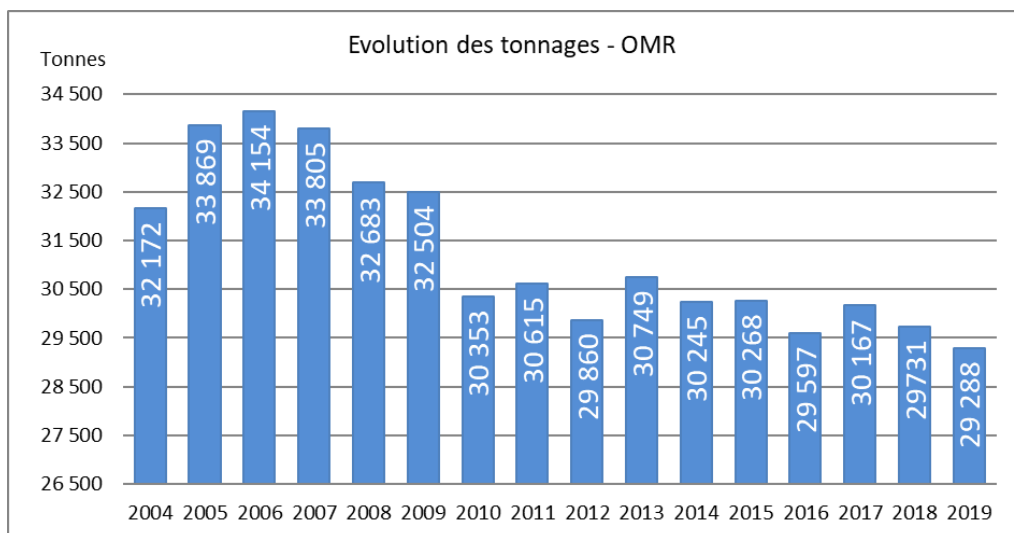
Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et sont adaptées en fonction du taux de remplissage des colonnes.

Après collecte, le verre est transporté à Chateaubernard (16) et recyclé par Verallia. Compte tenu des contraintes de circulation en période estivale et afin de favoriser les opérations de collecte, une partie du verre est vidé sur l'aire de stockage temporaire de La Guilleterie à La Tremblade pour être rechargé dans un second temps par camion grue et transporté au site de recyclage de Verallia.

FLUX ET TONNAGES ANNUELS

ORDURES MENAGERES

Tout producteur confondu (ménages, professionnels et HPA), le tonnage collecté atteint **29 288 T**, soit une légère baisse (-443 T ; -1,5%) par rapport à 2018 (29 731 T). Il comprend le tonnage déposé par les professionnels en colonnes enterrées (360T) et celui des 116 établissements d'HPA (2 314T).



En 10 ans, le tonnage a baissé de 3 216 T (-10%).

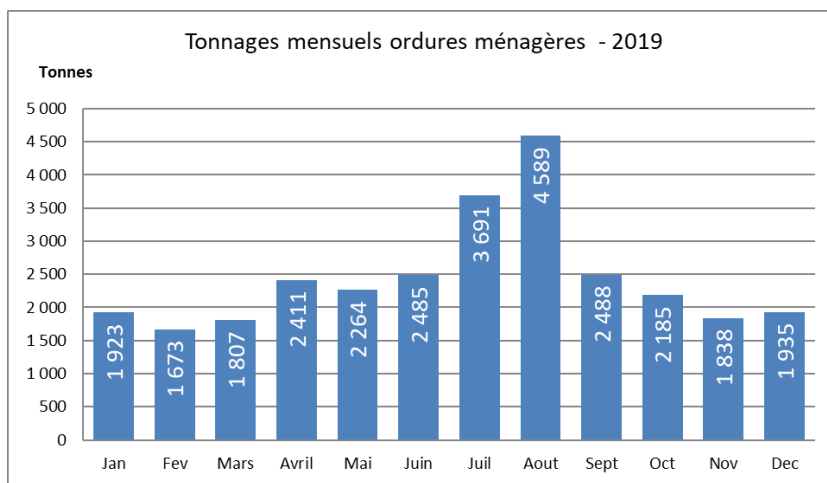
Depuis 2010, le tonnage moyen s'équilibre autour des 30 000 T/an.

Le ratio de collecte OMR atteint **355,9 kg/hab Insee** (246,6 kg/hab DGF).

8 280 T d'OMR, soit 28% du tonnage global annuel, sont collectées sur juillet et août, en lien avec la fréquentation touristique du territoire.

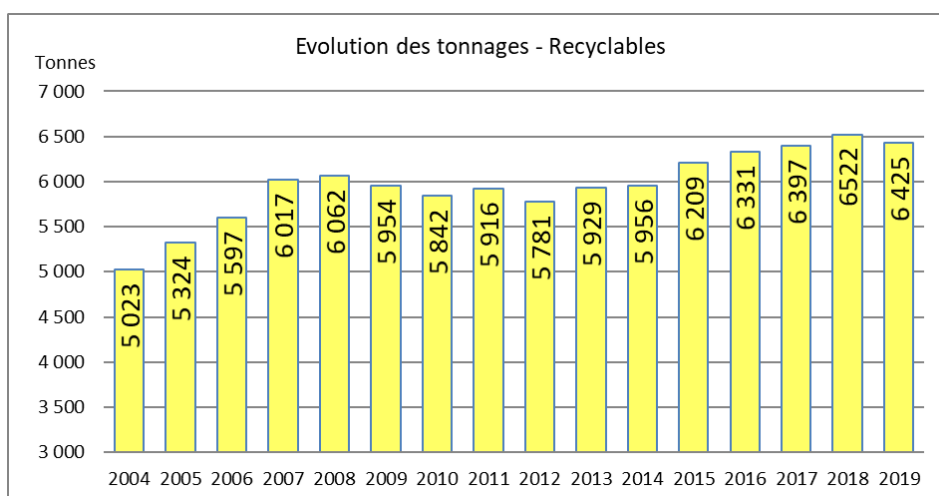
Sur ces 2 mois, la moyenne est de 4 140 T/mois.

En dehors de ce pic estival, le tonnage moyen est de 2 101 T/mois.



DECHETS RECYCLABLES

Tout producteur confondu (ménages et professionnels), le tonnage collecté atteint **6 425 T**.



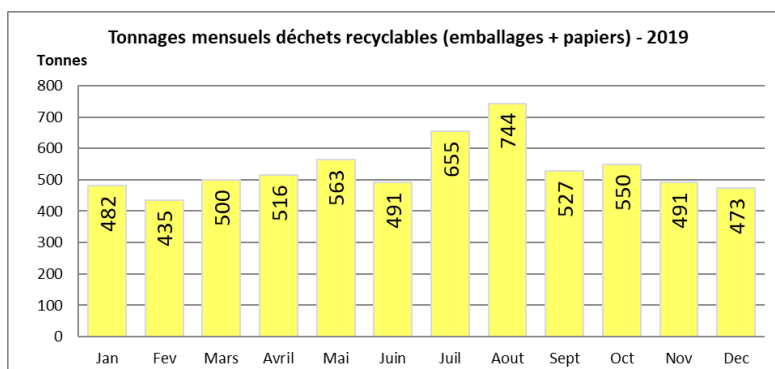
Après une hausse continue du tonnage depuis 2012, le tonnage a baissé par rapport à 2018 (-97 T ; -1,5%).

Le ratio de collecte des déchets recyclables est de **78,1 kg/hab** Insee (54,1 kg/hab DGF).

1 399 T de déchets recyclables, soit 21,8% du tonnage global annuel, sont collectées sur juillet et août.

Sur ces 2 mois, la moyenne est de 699 T/mois. L'impact de la fréquentation touristique est moins significatif que pour les ordures ménagères.

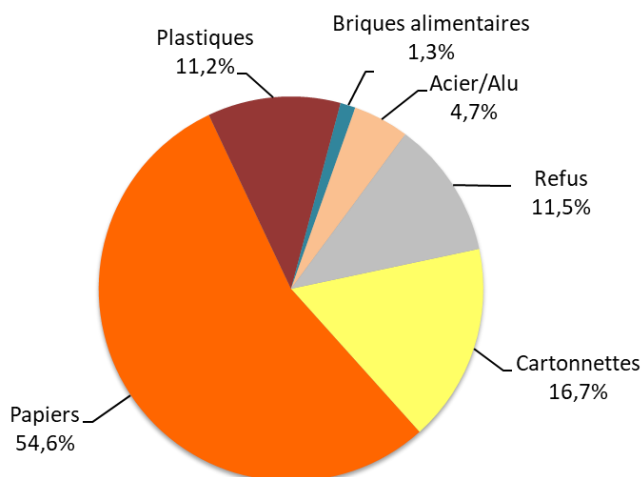
Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 503 T/mois.



COMPOSITION DES DECHETS RECYCLABLES

En 2019, 94% du tonnage des déchets recyclables ont été triés sur le centre de tri ATRION à Mornac, 6% sur le centre de tri ASTRIA à Bègles.

Les tonnages de collecte sélective entrants sont triés par catégories de matériaux. Tout au long de l'année, des caractérisations sont réalisées au centre de tri pour connaître la composition en déchets recyclables et le pourcentage de refus.



Les papiers représentent plus de la moitié du tonnage des matériaux de collecte sélective, suivi des cartonnettes et des plastiques.

Depuis 2013, le **taux de refus de tri** est en constante diminution pour atteindre **11,5 %** en 2019.

LA REPRISE DES MATERIAUX

Dans le cadre de la collecte sélective des emballages ménagers et des papiers, la CARA est en partenariat avec l'éco-organisme CITEO agréé par l'Etat pour la gestion de cette filière.

Au 1^{er} janvier 2018, la CARA et CITEO se sont engagés sur le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème F**, pour une durée de 5 ans (soit jusqu'au 31/12/2022). Il permet d'obtenir le versement de soutiens financiers et de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri avec l'objectif d'améliorer la performance de collecte, de recyclage et de maîtrise des coûts.

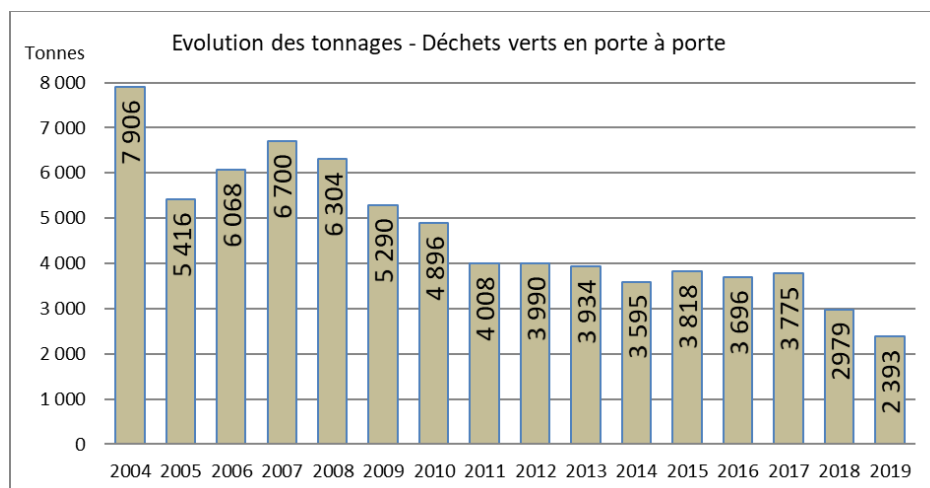
Le barème laisse la possibilité à la collectivité de choisir librement son option de reprise pour chaque matériau. Sur la durée de l'agrément, la CARA a choisi de contracter, selon les matériaux, avec les repreneurs suivants :

- Option fédérations :
 - gros de magasin, aluminium, plastiques, papiers-cartons complexés (PCC) : SUEZ
 - acier, papiers-cartons non complexés (PCNC) : PAPREC
 - journaux-revues-magazines : VEOLIA
- Option filières :
 - verre : VERALLIA

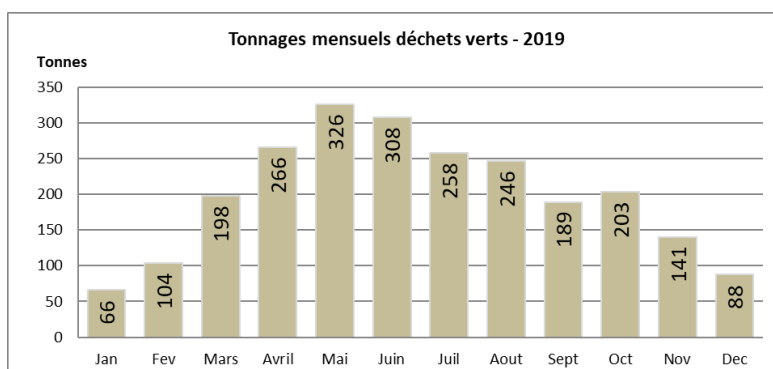
DECHETS VEGETAUX

Le tonnage collecté en porte à porte atteint **2 393 T**, soit une baisse significative de 20% (-586 T) par rapport à 2018 (2 979 T). A noter que la baisse du tonnage s'accroît depuis 3 ans.

Le ratio de collecte est de **29,1 kg/hab Insee** (20,1 kg/hab DGF). Ramené à la population desservie, le ratio est de **38,9 kg/hab Insee**.

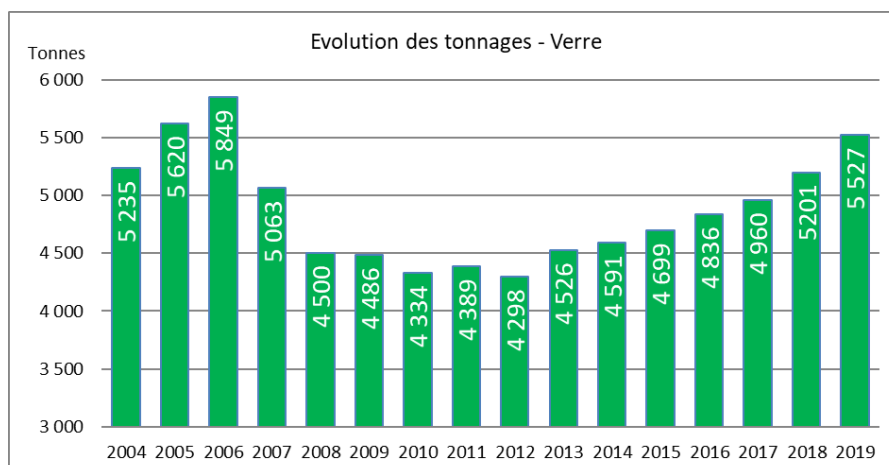


Si la moyenne annuelle est de 199 T/mois, les tonnages collectés les plus importants sont concentrés sur 5 mois de l'année (d'avril à août) avec un tonnage moyen de 281 T/mois.



VERRE

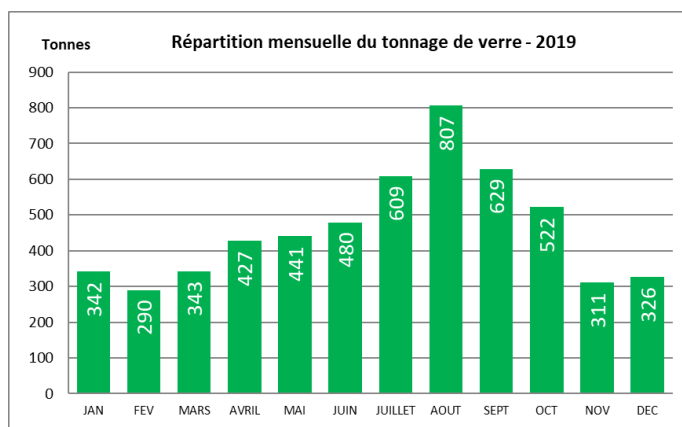
Le tonnage de **verre**, en hausse constante depuis 2012, atteint **5 527 tonnes** (dont 233 T collectées en déchèteries), soit +6,3% (+ 326 T) par rapport à 2018 (5 201T).



En lien avec la fréquentation touristique, le tonnage double en juillet et triple en août.

Ces deux mois représentent 1 416 T, soit 26% du tonnage annuel, avec une moyenne de 708 T/mois.

Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 411 T/mois.

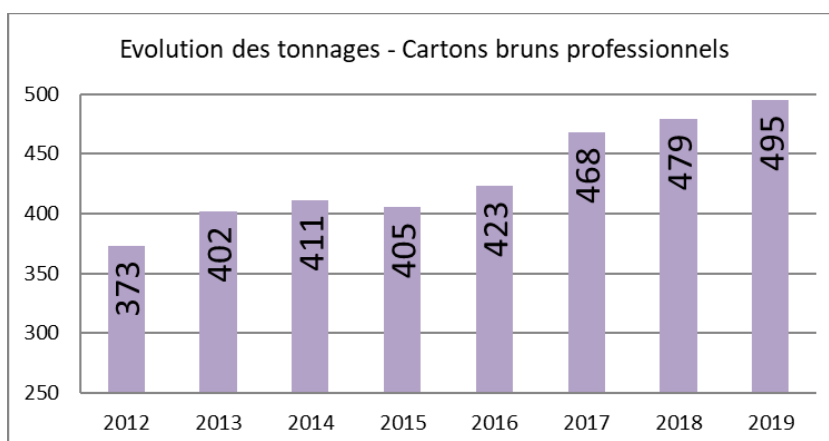


La performance de collecte de **67,2 kg/hab Insee (46,5 kg/hab DGF)**, caractéristique des territoires touristiques, dépasse très largement les moyennes départementale (près de 50 kg/hab.) et nationale (aux alentours des 30 kg/hab.).

CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS

Le tonnage de cartons bruns collectés auprès des professionnels adhérents à la redevance spéciale atteint **495 T** (2018 : 478,70 T, soit +3,4%).

Le tonnage est en hausse constante avec + 33% depuis 2012, en lien direct avec le nombre d'adhérents à la collecte des cartons (700 adhérents en 2012 ; plus de 1 000 en 2019).



RECAPITULATF DES TONNAGES COLLECTES (hors déchèteries)

	ORDURES MENAGERES	DECHETS RECYCLABLES	VERRE	DECHETS VEGETAUX	CARTONS PROFESSIONNELS	TOTAL
Tonnes	29 288	6 425	5 527	2 393	495	44 128
kg/hab. Insee sur population totale	356	78	67	29	6	536
kg/hab. Insee sur population desservie				39		
kg/hab. DGF	247	54	47	20	4	372

LES DECHETERIES

ORGANISATION



Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon et La Tremblade.

Les professionnels ont à leur disposition (depuis 2001), une déchèterie, dite « déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

Les horaires d'ouverture des sites sont les suivantes :

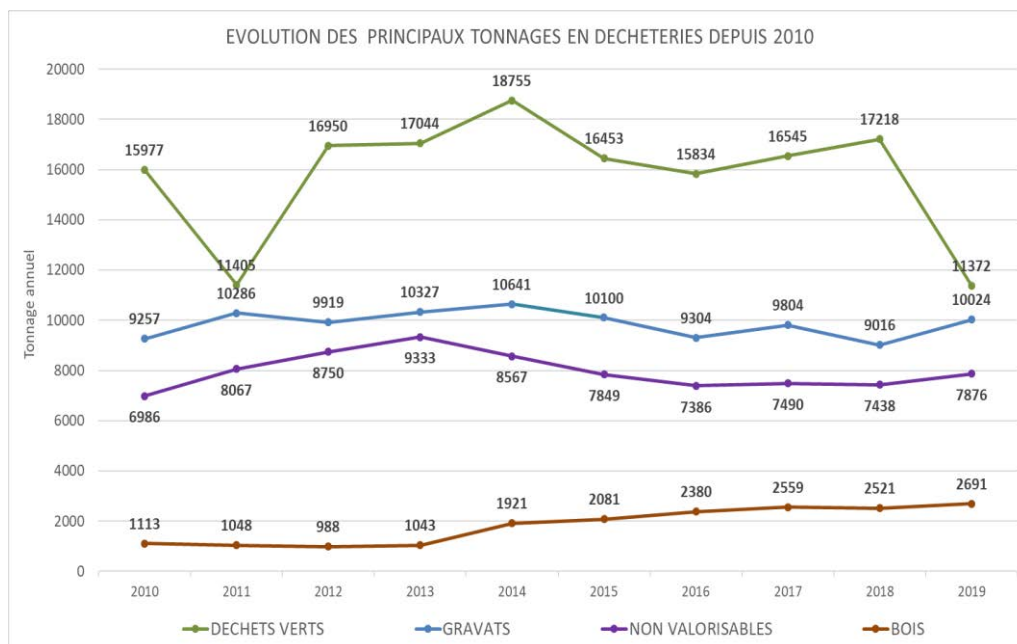
ADRESSE DES SITES	PERIODES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FERIES
9 rue d'Arsonval 17200 ROYAN	03/06 à 28/09	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	FERMEE
	RESTE DE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	
Pont de brézé - Petit Pré 17890 CHAILLEVETTE	03/06 à 28/09	8h30 - 18h30	FERMEE	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	8h30 - 18h30	FERMEE
	RESTE DE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45		9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	
Le Petit Fief 17120 ARCÈS SUR GIRONDE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
route départementale 144 - Le Clone des Drapeaux 17120 BRIE SOUS MORTAGNE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE		9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Les Bénettes - chemin de Saujon 17120 GREZAC	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Les Prés Bas 17600 SAUJON	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
rue de la Guilleterie 17390 LA TREMBLADE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
ZA La queue de l'âne - rue louis blériot 17200 SAINT SULPICE DE ROYAN	TOUTE L'ANNEE	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30	FERMEE	FERMEE

La gestion du haut de quai, défini par les missions des agents de déchèteries, est assurée en régie. Celle du bas de quai, correspondant aux missions d'enlèvements des bennes et de transport des déchets, est organisée en prestations de services.

FLUX ET TONNAGES ANNUELS

<p>37 341 TONNES ONT ETE DEPOSEES EN DECHETERIES EN 2019</p> <p>soit 453,8 kg/hab Insee 314,4 kg/hab DGF</p> <p>79,4% / 29 667 T déposées sur les DECHETERIES DES PARTICULIERS</p> <p>20,6% / 7 674 T déposées sur la DECHETERIE ARTISANALE</p> <p>4 flux constituent 86% des tonnages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déchets verts • gravats • déchets non valorisables • bois 	<p>DECHETS VERTS 11 372 T 10 422 T PARTICULIERS 950 T ARTISANALE</p>	<p>30% 138,2 kg/hab Insee 95,7 kg/hab DGF</p>
	<p>GRAVATS 10 024 T 6 835 T PARTICULIERS 3 189 T ARTISANALE</p>	<p>27% 121,8 kg/hab Insee 84,4 kg/hab DGF</p>
	<p>DECHETS NON VALORISABLES 7 876 T 5 991 T PARTICULIERS 1 885 T ARTISANALE</p>	<p>21% 95,7 kg/hab Insee 66,3 kg/hab DGF</p>
	<p>BOIS 2 691 T 2 263 T PARTICULIERS 428 T ARTISANALE</p>	<p>7% 32,7 kg/hab Insee 22,7 kg/hab DGF</p>

Evolution des principaux tonnages :



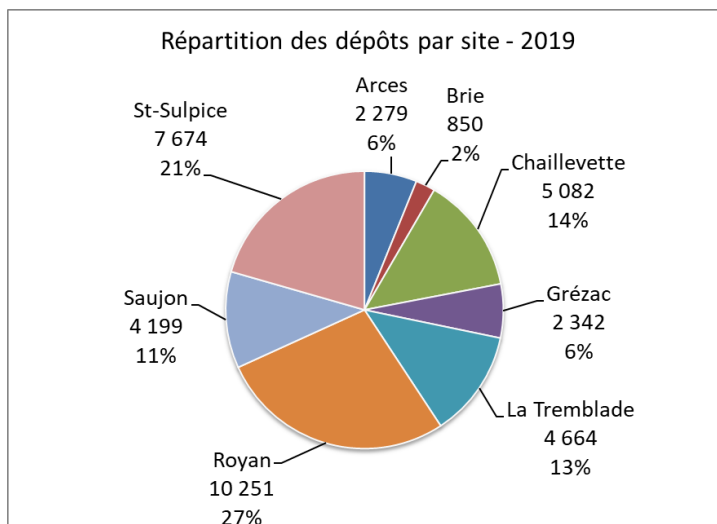
LES AUTRES FLUX (Hors verre et emballages)	DECHETERIES DES PARTICULIERS	DECHETERIE ARTISANALE
5 145 TONNES	3 934 T 76,5%	1 211 T 23,5%

	TONNES	KG/HAB INSEE
CARTON	1 636	19,9
FERRAILLE	1 353	16,4
MOBILIER	1 086	13,2
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)	763,6	9,3
TEXTILES	139,5	1,7
DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES (DDS) Filière éco-organisme	75,8	0,9
DDS Hors filière (y compris Emballages Vides Souillés)	22,8	0,3
HUILES MINERALES	22,3	0,3
BATTERIES	23,6	0,3
HUILES VEGETALES	9,1	0,1
PILES	8,0	0,1
PNEUS	4,2	0,05
RADIO ET FILMS	1,2	0,01

Les déchèteries de Royan et St-Sulpice-de-Royan concentrent à elles deux, la moitié des tonnages déposés. Les sites qui ont réceptionné le plus de tonnages sont :

- Royan (27%),
- St-Sulpice-de-Royan (21%)
- Chaillevette (14%),
- La Tremblade (13%)
- Saujon (11%)

Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré
8 444 rotations de bennes.



Les dépôts sur la déchèterie artisanale sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

		TARIF			
		2019	2018 & 2017	2016 & 2015	2014
BOIS	€/T	80	75	95	125
VEGETAUX	€/T	68	63	65	68
GRAVATS	€/T	36	32	33	28
NON VALORISABLES	€/T	170	170	170	170
FERRAILLE	€/T	0	0	0	8
CARTON	€/T	50	0	0	46
EMBALLAGES VIDES SOUILLES	€/bidon	1,82	1,82	/	/
HUILES VEGETALES, MINERALES, VERRE	€/T	0	0	0	0

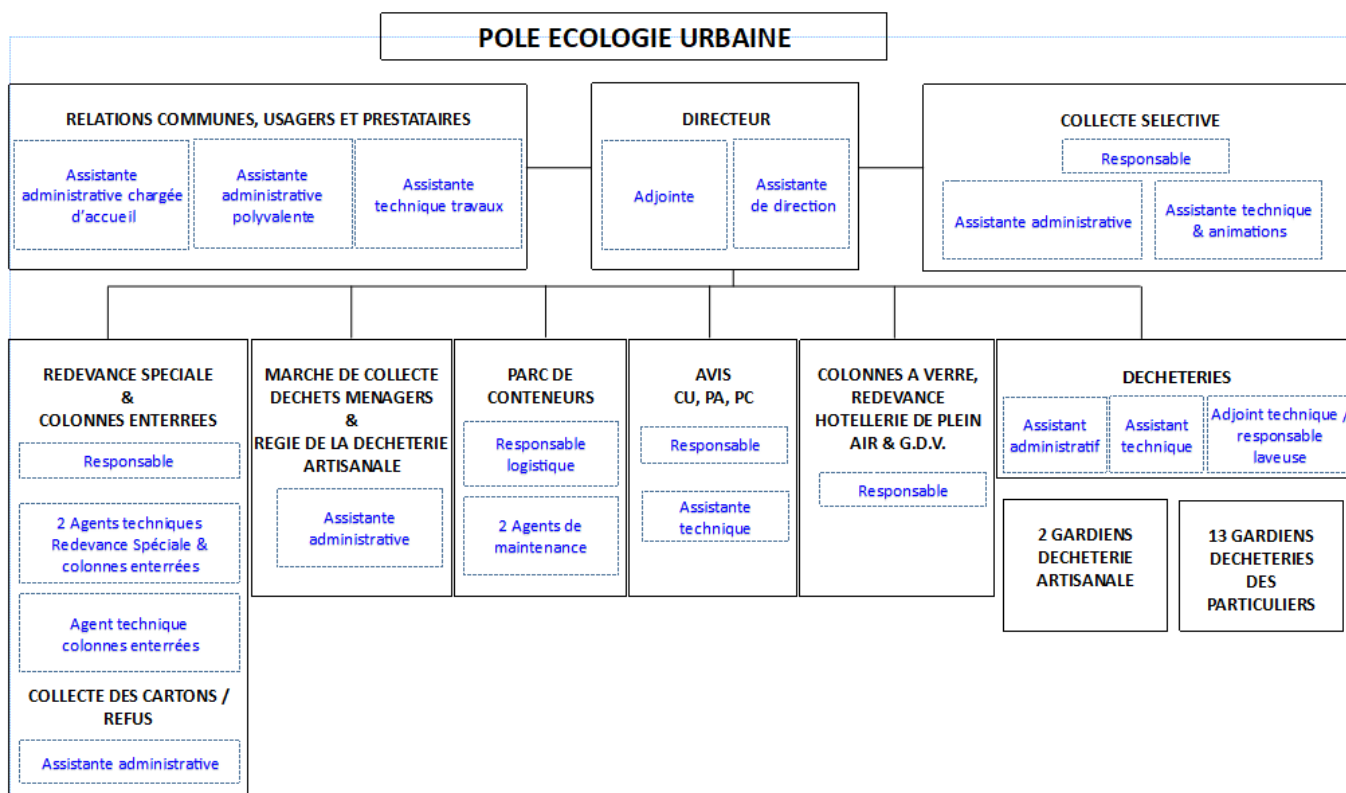
PRINCIPALES PRESTATIONS

PRESTATION	TITULAIRE	MONTANT REGLE €TTC
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN BACS EN PORTE A PORTE	COVED Environnement	6 144 843
COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE	PAPREC	485 382
COLLECTE DES CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS	Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR)	160 550
ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC EN DECHETERIES		164 950
COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS EN COLONNES AERIENNES SUR LES DECHETERIES	SUEZ SITA Sud-Ouest	26 451
EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE MEDIS	SUEZ	203 628
TRANSPORT DE LA COLLECTE SELECTIVE	RAPITEAU	171 425
TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE	SUEZ/CALITOM	1 222 443
FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES	SCHAEFER	254 870
FOURNITURE DE COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DU VERRE	TEMACO	25 037
DECHETS DANGEREUX (filère et hors filère)	SIAP	34 027
FOURNITURE, ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES BENNES BOIS, DECHETS VERTS, GRAVATS ET TOUT-VENANT DES DECHETERIES	COVED (01-10) VEOLIA (11-12)	2 198 524
TRAITEMENT DES FERRAILLES ISSUES DES DECHETERIES	DECONS	60 870
TRAITEMENT DES CARTONS ISSUS DES DECHETERIES	PAPREC	128 956
TRAITEMENT DES DECHETS NON VALORISABLES ISSUS DES DECHETERIES	SUEZ SITA Sud-Ouest	648 905
TRAITEMENT DES GRAVATS ISSUS DES DECHETERIES	COVED / CHARENTE VALORISATION	89 832
TRAITEMENT DU BOIS ISSU DES DECHETERIES	SEOSSE ECO- TRANSFORMATION	134 464
DECHETS DANGEREUX	SIAP	34 027

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

MOYENS HUMAINS

Le Pôle Ecologie Urbaine est composé de **31 agents**, dont 15 agents de déchèteries.



MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- d'une laveuse haute pression pour les colonnes (aériennes et enterrées)
- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (délégué au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Guilleterie sur la commune de La Tremblade
 - une plateforme de dépôt de déchets verts (enceinte de la déchèterie de Grézac)
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (déléguée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

MODES DE FINANCEMENT

Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la **redevance spéciale (RS)**, a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale.

Le calcul du montant annuel de la redevance spéciale est le suivant :

– **pour les conteneurs individuels :**

Année N = [(Total litrage installé x Nombre de collectes annuelles de la commune où se situe l'établissement x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1) – (Nombre de collectes non effectuées suivant période(s) de fermeture déclarées)]

– **pour les colonnes enterrées :**

Année N = [(100 litres x Nombre d'ouvertures annuelles du tambour x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1)]

Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des **établissements de l'Hôtellerie de Plein Air** est réévaluée chaque année.

Les tarifs votés pour l'année 2019 s'élèvent à **0,025 €TTC/litre** pour la redevance spéciale des professionnels (bacs et colonnes enterrées) et **254,50 €TTC/tonne** pour les bacs à ordures ménagères des établissements d'hôtellerie de plein air.

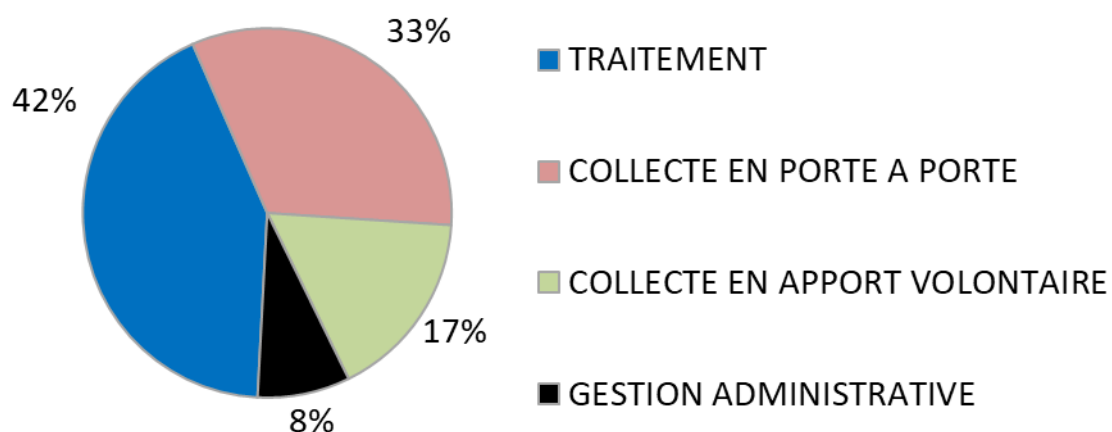
INDICATEURS FINANCIERS

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Budget GESTION DES DECHETS

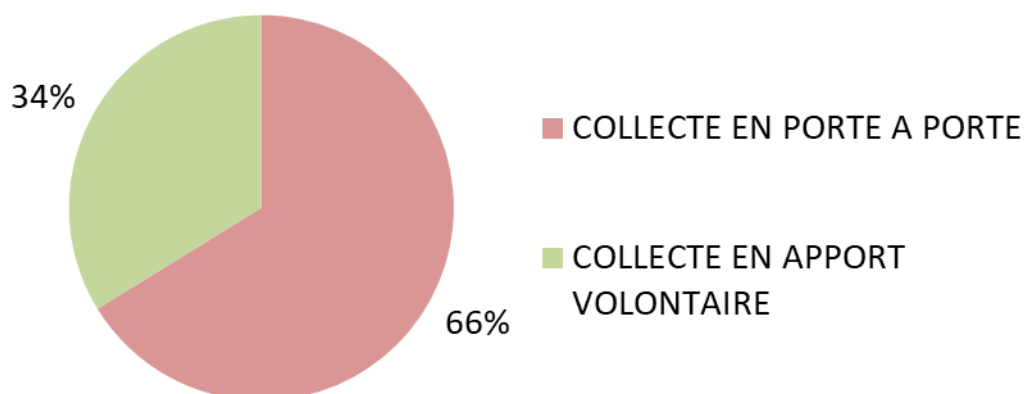
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2019
DEPENSES PAR POSTE	Réalisé
COLLECTE EN PORTE A PORTE	6 407 920 €
COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	4 247 076 €
COLLECTE SELECTIVE	1 540 137 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	484 858 €
COLONNES ENTERREES	112 600 €
ENTRETIEN CONTENEURS	23 248 €
APPORT VOLONTAIRE	3 270 362 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	544 787 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	2 314 658 €
COLONNES A VERRE	574 489 €
ENTRETIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	16 428 €
TRAITEMENT	8 340 380 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	5 595 775 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS – CENTRE DE TRI)	1 589 417 €
TOUT-VENANT	705 601 €
FERRAILLES	66 051 €
GRAVATS	97 829 €
CARTONS	127 499 €
BOIS	155 900 €
HUILES MINERALES/PNEUS	2 309 €
GESTION ADMINISTRATIVE / SERVICE	1 588 917 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 537 647 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	7 705 €
INTERETS DE LA DETTE	42 €
COMMUNICATION	7 185 €
DEPENSES IMPREVUES	0 €
AUTRES DEPENSES	36 338 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	272 568 €
TOTAL GENERAL	19 880 147 €

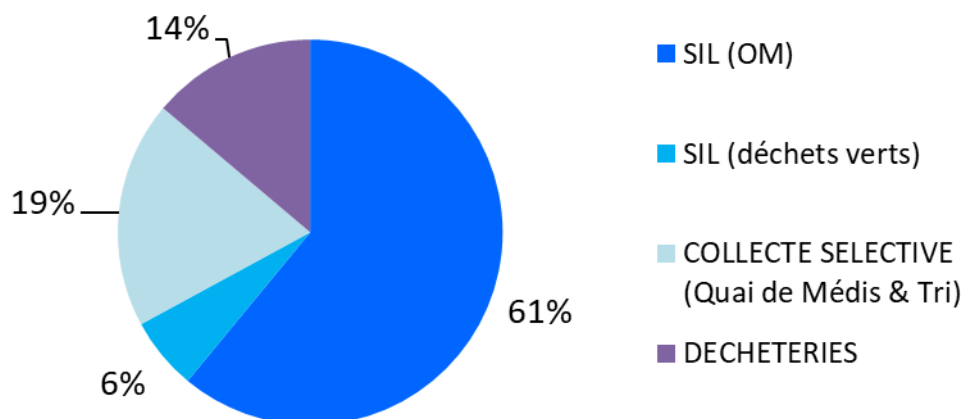
Dépenses de Fonctionnement (19,6 millions €)



COLLECTES (9,6 millions €)

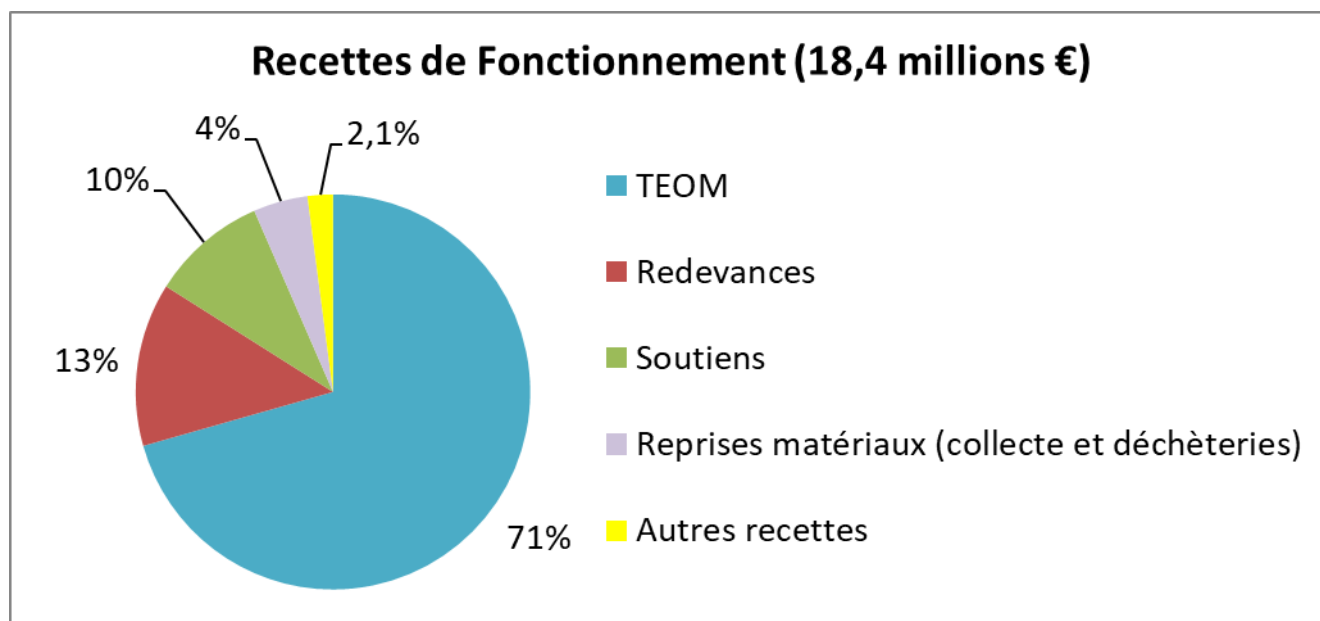


TRAITEMENT (8,3 millions €)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019
RECETTES PAR POSTE	Réalisé
TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 980 982
REDEVANCES	2 458 644
RS PROFESSIONNELS & ADMINISTRATIONS	1 428 051
RS HÔTELLERIE DE PLEIN AIR	588 424
DECHETERIE ARTISANALE	442 169
REPRISE MATERIAUX	819 364
SOUTIEN PERFORMANCE TRI	1 747 975
PARTICIPATION ACTIONS DE COMMUNICATION	8 228
RESSOURCES HUMAINES	91 473
PARTICIPATION AGENTS TITRES RESTAURANT	24 755
REMBOURSEMENT SUR SALAIRES	66 718
AUTRES RECETTES	174 862
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 567
TOTAL GENERAL	18 388 095



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	Exercice 2019			Taux de réalisation	
	Prévisions	Réalisations	Reports	sans reports	avec reports
ACQUISITION DE BACS A PILES					
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	27 000 €	26 002 €	979 €	96%	100%
ACQUISITION DE CONTENEURS OM & CS	255 000 €	179 552 €	65 142 €	70%	96%
COLONNES ENTERREES VERRE	131 500 €	11 460 €		9%	9%
COLONNES ENTERREES OM	136 908 €	0 €	4 920 €	0%	4%
CONTRÔLE ACCES DECHETERIES	84 030 €	7 406 €	76 608 €	9%	100%
DECHETERIE MIXTE	4 635 967 €	54 531 €	140 122 €	1%	4%
DECHETERIE ARTISANALE SAINT Sulpice	68 797 €	18 793 €		27%	27%
DECHETERIES DES PARTICULIERS	2 540 124 €	63 350 €	105 541 €	2%	7%
NOUVELLE DECHETERIE POUR PARTICULIERS	60 242 €	38 919 €	8 138 €	65%	78%
STATION LAVAGE CONTENEURS					
CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS	126 540 €	85 965 €	34 531 €	68%	95%
TRAVAUX DIVERS	1 058 508 €	0 €		0%	0%
MATERIEL DE TRANSPORT PORTE A PORTE	23 918 €	23 918 €		100%	100%
MATERIEL DE TRANSPORT APPORT VOLONTAIRE	25 010 €	0 €	25 009 €	0%	100%
MATERIEL INFORMATIQUE PORTE A PORTE	8 180 €	7 013 €	1 363 €	86%	102%
MATERIEL INFORMATIQUE APPORT VOLONTAIRE	14 800 €	12 776 €		86%	86%
MATERIEL DIVERS	300 €	0 €		0%	0%
OPERATIONS DIVERSES	5 000 €	0 €		0%	0%
TOTAL	9 201 823 €	529 685 €	462 354 €	6%	11%

RESULTATS

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTAT EXERCICE
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
INVESTISSEMENTS	550 262,04 €	648 699,24 €	-98 437,20 €
FONCTIONNEMENT	18 388 094,19 €	19 880 147,24 €	-1 492 053,05 €
TOTAUX	18 938 356,23 €	20 528 846,48 €	-1 590 490,25 €

	RESULTATS DE CLOTURE				
	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	RESTE A REALISER		SOLDE
	(4)	(5)=(3)+(4)	DEPENSES (6)	RECETTES (7)	(5)-(6)+(7)
INVESTISSEMENTS	358 601,98 €	260 164,78 €	462 354,36 €	0,00 €	-202 189,58 €
FONCTIONNEMENT	12 400 261,61 €	10 908 208,56 €	71 011,23 €	0,00 €	10 837 197,33 €
TOTAUX	12 758 863,59 €	11 168 373,34 €	533 365,59 €	0,00 €	10 635 007,75 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL

En 2019, le SIL a traité 64 838 tonnes d'ordures ménagères résiduelles des 5 EPCI adhérentes (CARA, CDA de Rochefort Océan, CDC ile d'Oléron, CDC Marennes, CDC Gémozac et Saintonge viticole). Le tonnage de la CARA s'élève à 29 250 tonnes, soit 45% du tonnage global. Le SIL a également traité 21 997 tonnes de déchets ménagers d'apporteurs tiers (service techniques, entreprises...), soit au global un tonnage traité de 86 834 tonnes.

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL a diminué de 2,4% entre 2018 et 2019, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri. Pour la CARA, la baisse est de -0,6% entre 2018 (29 428 tonnes) et 2019 (29 250 tonnes).

En 2019, 99% des ordures ménagères ont été valorisées sur le CMVD, les 1% enfouis sont la résultante d'un problème d'exploitation sur le mois d'août.

En 2019, le SIL a traité 37 334 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 178 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises...) soit un tonnage global traité de 38 512 tonnes. Le tonnage de déchets verts de la CARA s'élève à 15 432 tonnes soit 41,3% du tonnage global. Par rapport à 2018 (19 937 tonnes), le tonnage a baissé de 22,6%.

Les déchets verts ont été traités de deux façons soit en compostage (48%) sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraichage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage (52%) chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

POLE ECOLOGIE URBAINE

107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

Tel : 05 46 39 64 64 / Fax : 05 46 22 19 31

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
(fermé le jeudi matin)

service-dechets@agglo-royan.fr
service-decheteries@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr